ssp région neuchâtel

Syndicat des Services Publics - Région Neuchâtel
Sections enseignement et administration cantonale

Envoi par courriel

Aux député-e-s du Grand Conseil neuchâtelois

La Chaux-de-Fonds, le 27 novembre 2020

Concerne : Amendements PLR « Indexation négative des salaires sur l'IPC » et « Renonciation globale à l'échelon automatique »

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Alors que vous vous apprêtez à voter le budget 2021 de l'État de Neuchâtel les 1er et 2 décembre prochains, nous nous permettons, en tant que syndicat de la fonction publique, de vous rendre attentifs aux éléments suivants.

Lors des négociations salariales pour 2021 entre les syndicats et le Conseil d'État, nous sommes parvenus à l'accord suivant : l'échelon salarial sera octroyé en 2021, conformément aux engagements du Conseil d'État suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en 2017 ; l'IPC négatif (-1,3 point entre mai 2019 et mai 2020) sera mis en réserve. Ainsi, si l'IPC ne sera pas répercuté sur les salaires en 2021, il ne s'agit en aucun cas d'un cadeau à la fonction publique puisque cette « réserve d'indexation » sera appliquée sur les salaires dès que l'IPC augmentera à nouveau.

Nous sommes dès lors surpris de constater que le PLR fait fi des négociations entre partenaires sociaux et dépose deux amendements : l'un pour renoncer à l'échelon automatique et l'autre pour répercuter la baisse de l'IPC sur les salaires. Dans les deux cas, il utilise l'argument de la solidarité avec l'économie privée.

Si nous sommes conscients de la situation extraordinaire que nous traversons avec la crise sanitaire, ainsi que des conséquences sur l'économie et les finances de l'État, nous refusons que ce soit systématiquement la fonction publique qui en fasse les frais et paie l'addition.

La crise du Covid-19 a révélé combien l'État était indispensable pour permettre à l'économie de continuer à fonctionner et pour soutenir les secteurs dont la fermeture a été ordonnée. Tant les enseignant-e-s que le personnel de l'administration cantonale ont fourni des efforts importants pour remplir leur mission en dépit de la situation, que ce soit en continuant à enseigner (à distance ou en présentiel), en remettant à niveau des élèves en décrochage, en assumant une double charge de travail (en classe et pour les élèves en quarantaine), ou que ce soit en assurant le bon fonctionnement de l'État, en répondant aux sollicitations de la population et aux préoccupations des différents secteurs, etc. La surcharge de travail engendrée par la crise mérite une reconnaissance pour les efforts fournis.

Par ailleurs, en période de crise, le maintien des salaires et du pouvoir d'achat se justifie pleinement afin de relancer l'économie, si possible localement. Diminuer les salaires de la fonction publique ne ferait donc qu'aggraver la situation économique.

Nous tenons par ailleurs à rappeler les nombreux efforts fournis par la fonction publique neuchâteloise depuis de nombreuses années (liste non exhaustive) :

- Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale en janvier 2017, la fonction publique a dû faire presque chaque année des concessions salariales.
- La nouvelle grille salariale, imposée par le Conseil d'État en janvier 2017 (malgré 4 jours de grève des enseignant-e-s), a engendré des pertes importantes sur le salaire de carrière de la fonction publique et tout particulièrement du corps enseignant.
- L'allocation complémentaire pour enfant a été réduite à CHF 100.-
- Les primes de fidélité de la fonction publique sont progressivement réduites à CHF 2000.- (jusqu'en 2022).
- En janvier 2017, le personnel de l'administration cantonale est passé de 40h à 41h de travail hebdomadaire, ce qui équivaut à une baisse salariale de 2,5%. Parallèlement, 60 EPT ont été supprimés au sein de l'État.
- Le passage à la primauté des cotisations de la caisse de pensions Prévoyance.ne le 1er janvier 2019 a engendré une baisse importante des perspectives de rente pour l'ensemble de la fonction publique.
- Les échelons salariaux des enseignant-e-s que le Conseil d'État a promis débloquer suite à l'entrée en vigueur de la grille salariale (cases roses) sont toujours bloqués.
- L'annuité de 0.5% durant 5 ans (entre 2018 et 2022) pour le personnel de l'administration cantonale plafonné, promis par le Conseil d'État a été réduite à 4 ans.
- Les salaires des enseignant-e-s neuchâtelois sont parmi les plus bas de Suisse. L'évaluation des fonctions dans l'enseignement dont les travaux ont débuté en 2017 et qui doit permettre de revaloriser les fonctions sous-évaluées n'est toujours pas encore entrée dans la phase de transposition des fonctions dans la grille salariale. Le SSP craint que l'État cherche à imposer une réforme au rabais consistant à prendre à certaines catégories d'enseignant-e-s pour donner à d'autres.
- Pour l'ensemble de la fonction publique, et de manière très marquée pour les enseignant-e-s, la pénibilité du travail et les charges administratives n'ont cessé d'augmenter ces dernières années, sans qu'aucune mesure n'ait été prise pour inverser la tendance. Conséquence, les cas d'épuisement professionnel sont en nette progression.

Au vu des nombreux sacrifices consentis par les titulaires de fonction publique pour redresser les finances de l'État – pendant que parallèlement des cadeaux fiscaux étaient octroyés aux personnes morales notamment –, nous estimons qu'il n'est pas acceptable de leur imposer des efforts supplémentaires.

Plus généralement, nous considérons que d'autres secteurs de la société doivent être mis à contribution pour renflouer les caisses de l'État, par ex. en instaurant une contribution de solidarité sur les grandes fortunes. Quant à l'État, il doit selon nous mener une politique anticyclique et lever, au moins jusqu'au sortir de la crise, les mécanismes de frein à l'endettement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, et en espérant que vous refuserez les deux amendements PLR, nous vous adressons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos salutations distinguées.

Les comités enseignement et administration cantonale du SSP-RN